

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**



**RÈGLEMENT 2021-015**  
**AUTORISANT L'ENTRETIEN DES RUES DU DOMAINE OUELLET**  
**2021-2022**

---

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu une demande le 11 septembre 2015 avec plus de 50% plus un de signatures des propriétaires riverains des numéros civiques des rues du Domaine du lac Ouellet (VOIR LISTE DES RUES ANNEXE 1);

**ATTENDU** que ces rues sont déclarées chemin de tolérance pour toutes les rues énumérées en ANNEXE 1, rues du Domaine-Ouellet;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'entretenir ledit chemin pour la sécurité des citoyens de ce secteur ;

**ATTENDU** que la politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150.00 \$), par adresse civique et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables pour le secteur défini en ANNEXE 1.

**ATTENDU** que les coûts d'entretien pour l'hiver 2021-2022, incluant un sablage étaient fixés, selon les coûts d'entretien du propriétaire du Domaine Ouellet, la succession de monsieur Léopold Ouellet, à un montant de *soixante-deux mille cinquante-trois dollars et trente-six cents* (62 053,36 \$), taxes incluses et que les coûts pour l'hiver 2021-2022 devraient être similaires;

**ATTENDU** que le propriétaire du Domaine Ouellet, la succession de monsieur Léopold Ouellet, fait l'entretien de 100% de ces chemins et assume 100% des coûts d'entretien de ces chemins; la Municipalité n'encourt donc aucun frais supplémentaire en lien avec l'entretien des chemins du Domaine Ouellet;

**ATTENDU** que la demande correspond aux normes de la politique;

**ATTENDU** que 127 propriétaires bénéficient de ce service pour l'année 2021-2022;

**ATTENDU** que la Municipalité déboursera conformément à sa politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés un montant équivalent à trente (30) pour cent de la quote-part à payer aux propriétaires du Domaine du lac Ouellet jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la quote-part aux frais de l'ensemble des contribuables pour le secteur défini;

**ATTENDU** que la Municipalité taxera à l'ensemble de la population toutes les sommes qu'elle devra déboursées en vertu du présent règlement pour un maximum de 18 616,01\$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par **NOM** à la séance extraordinaire du conseil du **XX décembre 2021**;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 70 de la *Loi sur les compétences municipales* et 979 du *Code municipal* ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

## ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2

Sur réception de la preuve de paiement de la quotepart des propriétaires de chacune des adresses civiques comprises au Domaine du lac Ouellet (voir ANNEXE 1 liste des rues), un maximum de cent-cinquante (150\$) dollars par adresse civique sera alloué à chacun des propriétaires éligibles à la politique sur les chemins privés.

## ARTICLE 3

La preuve de paiement de la quotepart des propriétaires doit être transmise à la municipalité avant le 8 janvier 2021, à défaut de quoi aucun remboursement ne sera émis.

## ARTICLE 4

Pour pallier à la dépense prévue à l'article 2, sera imposée une taxe à l'ensemble de la population pour un montant de **18 616,01\$**.

## ARTICLE 5

Le règlement remplace, à toutes fins que de droit, les projets de règlements antérieurs au même effet.

## ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

NOM, Mairesse

---

NOM  
Directeur général et secrétaire trésorier

AVIS DE MOTION: XX décembre 2021  
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 10 janvier 2022  
PUBLICATION : XX janvier 2022

## **ANNEXE 1 LISTE DES RUES AU DOMAINE OUELLET ÉLIGIBLES À LA POLITIQUE**

### Entretien des chemins

#### 34 rues au Domaine Ouellet = 12.8 km de chemin

Rue Linda  
Rue Charles  
Rue Isidore  
Rue Léopold  
Rue Lise  
Rue Dorothée  
Rue Maurice Pellerin  
Rue Marie-Josée  
Rue Gaston  
Rue André  
Avenue Marcel  
Avenue Vincent  
Avenue Michel  
Avenue Denise  
Avenue Adrien  
Avenue Henri  
Rue Marie Anne  
Rue Marie Rose  
Rue François  
Rue Marc  
Rue Alain  
Rue Irène  
Rue Isabelle  
Rue Gilles  
Rue Lucien  
Rue Roland  
Avenue Réjeanne  
Avenue Martial  
Rue Nicole  
Avenue Estelle  
Avenue Éric  
Rue David  
Avenue Lisette  
Avenue Micheline

Au total : 34 rues c'est à dire 12.8 km

Les rues qui ne sont pas ouvertes en hiver : Rues Charles et Dorothée, parce qu'il n'y a pas de propriétaires.